



Communiqué de presse

Paris, le 4 janvier 2019

Franck Riester, ministre de la Culture félicite les établissements du ministère de la Culture labellisés Égalité et Diversité

Sous l'impulsion du ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité* et *Diversité* à l'automne 2017, ce sont aujourd'hui 16 établissements publics relevant de sa tutelle qui ont obtenu le label *Diversité* décerné par l'AFNOR : en effet, cinq nouveaux établissements - le Centre des Monuments nationaux, la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, l'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy, l'Opéra national de Paris et le Théâtre national de Chaillot - ont rejoint les onze établissements¹ déjà labellisés en 2018 par l'AFNOR.

Sept établissements ont également obtenu au cours de l'année 2018 le label *Égalité*. Il s'agit de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, l'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy, l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, l'Opéra Comique, l'Opéra National de Paris, la RMN-Grand Palais et Universcience.

L'organisme international de normalisation reconnaît et salue ainsi l'engagement de ces établissements dans une démarche volontariste d'amélioration continue visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Franck Riester, ministre de la Culture, s'est réjoui de ces nouvelles labellisations :
« *Notre société tout entière aspire à plus d'égalité et de diversité, à l'image de celles et ceux qui la composent : j'entends que le ministère de la Culture soit à l'avant-garde de cet engagement. Nos établissements publics l'incarnent avec conviction, je les en félicite et je compte agir avec détermination pour que l'ensemble de nos politiques culturelles illustrent ce combat citoyen contre toutes les formes de discrimination* »

Chacun de ces labels est décerné par une commission indépendante composée de représentants de l'administration, des employeurs et des organisations syndicales. Pour prendre leur décision, ces commissions se sont appuyées sur des audits approfondis conduits par l'AFNOR dans chacun des établissements, qui seront

renouvelés dans deux ans puis deux ans plus tard afin de suivre la mise en œuvre des engagements pris.

En leur garantissant un soutien et un accompagnement sans faille, le ministère de la Culture continue d'inciter ses établissements publics à s'engager dans une démarche de labellisation qui aboutira en 2019 à de nouvelles candidatures auprès de l'AFNOR.

¹le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) ; l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (Universcience), l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), l'Institut national du Patrimoine (INP), le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), l'Opéra-Comique, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMNGP), le Théâtre national de La Colline, le Théâtre national de Strasbourg.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC